

# Règlements des cours de danse

## Service des Loisirs Ste-Claire



### Règlements généraux et code de vie:

- L'élève doit adopter un comportement adéquat lors de sa présence aux cours de danse. Le respect envers tous est de mise.
- Les participants doivent se présenter 5 minutes avant le début des cours afin que l'horaire soit respecté.
- Tous les vêtements et les effets personnels doivent être laissés au vestiaire à l'entrée. Les cellulaires sont interdits durant les cours de danse.
- Pas de gomme, nourriture ou boissons dans le studio de danse.**
- APPORTEZ VOTRE BOUTEILLE D'EAU bien identifiée.
- Merci d'aller aux toilettes avec vos petits avant le début du cours.
- Les parents, amis ou non-participants ne sont pas admis dans le studio de danse.
- Tous les paiements doivent avoir été complétés **avant** le début de l'année de danse.

### Habillement et coiffure :

- Aucun pantalon jeans.**
- Les bijoux et les montres sont interdits.**
- Les cheveux doivent être attachés et le visage dégagé.**

- **Danse créative\*** : Le participant doit avoir des vêtements confortables et qui permet de bouger. Le participant doit être pieds nus ou avoir des chaussons. Le maillot de danse ne sont pas obligatoires.
- **Danse combinée & Jazz** : Le participant doit avoir des vêtements moulants et confortables. Il doit porter des chaussettes ou des chaussons.
- **Ballet\*** : l'élève doit se procurer le matériel suivant : maillot de couleur noire ou rose, bas- collant rose et chaussons de ballet roses. Cheveux attachés en chignon.
- **Initiation multidanse** : Le participant doit porter des vêtements confortables. Il doit porter des chaussons ou être pieds nus.
- **Contemporain & Troupe contemporaine \*** : Le participant doit porter des vêtements confortables, pas trop amples et en chaussettes.
- **Hip-Hop**: Le participant doit porter des vêtements confortables. Souliers de course d'intérieur obligatoires.
- **Multidanse, Jazz et Danse combinée\*** : Le participant doit porter des vêtements confortables et pas trop amples, de préférence. Chaussons de danse noirs obligatoires.
- **Troupe relève & propulsion** : Le participant doit porter des vêtements confortables.

\*S'il y a des particularités, les professeurs vont vous aviser.

### Production de fin d'année :

- L'année complète comprend 10 cours à l'automne et 12 cours à l'hiver pour un total de 22 semaines de cours. Un calendrier concernant les congés et autres dates importantes a été joint à ce document. **VEUILLEZ LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT.**
- Le processus de vente des billets pour le spectacle de danse de fin d'année sera disponible fin janvier 2025. Vous recevrez les détails concernant ces événements ultérieurement.
- Le spectacle de fin d'année aura lieu à la Salle Désilets (Cégep Marie-Victorin) situé 7000 rue Marie-Victorin. Toutes les informations concernant la production de fin d'année vous seront remises en janvier.
  - Veuillez prendre note qu'il se peut que les parents aient à déboursé quelques frais pour le costume de spectacle.



### Pour nous rejoindre :

- Pour toute autre question ou commentaire, veuillez joindre **Marie-Josée Bellefleur** par courriel à [infos@loisirsteclair.org](mailto:infos@loisirsteclair.org) ou par téléphone 514-354-0390.

Merci et bonne année de danse!

L'équipe du volet danse du Service des loisirs Ste-Claire.

**Vous pouvez en tout temps visiter notre site internet ([www.loisirsteclair.org](http://www.loisirsteclair.org))**

